

*Loi électorale*

ouverte à l'heure de lunch, l'après-midi, où les gens sont occupés à faire tout autre chose que de s'informer sérieusement et de débattre des questions politiques, si un résultat est publié par une station radiophonique, par un animateur qui n'a rien d'un professionnel de la sociologie, par un animateur qui répond simplement aux appels qui lui sont faits par les citoyens qui écoutent la radio, si ces sondages sont faits par des gens qui peuvent déjà avoir une opinion fondée et qui peuvent tendre à orienter les résultats de l'enquête, ces sondages, à mon sens, n'ont aucune crédibilité et rejoignent en définitive en tous points les résultats de l'enquête du professeur Harris à l'effet que ces sondages ont un effet marginal sur le choix de l'électeur.

● (1630)

Je pense, monsieur le président, que pendant les périodes électorales, il se publie beaucoup de choses à tort et à raison. Je partage l'opinion de mon collègue de Roberval (M. Gauthier) qui a dit que souvent pendant les campagnes électorales on entend toutes sortes d'informations. Mais je puis dire, monsieur le président, que les informations ou les commentaires que l'on entend sont beaucoup plus nocifs que les quelques résultats qui peuvent être publiés lors de sondages.

Je veux donner comme exemple cet énoncé d'un candidat au cours de la dernière campagne électorale à l'effet que le gouvernement «privilegiait» la province de Québec parce que sur les billets de \$1 on voyait le Parlement photographié du côté de Hull plutôt que du côté d'Ottawa. Or, monsieur le président, je pense que des candidats à des élections qui répandent de telles faussetés font beaucoup plus de dommage à l'opinion publique qu'une station radiophonique, ou encore un journal de campagne ou un journal d'importance secondaire, qui décident de faire son «sondage-maison».

En définitive, monsieur le président, il faut bien se rendre compte que, dans le contexte actuel, plusieurs électeurs ne suivent pas de façon aussi parfaite qu'on pourrait l'espérer l'évolution de la scène politique. Tous les électeurs n'attendent pas le résultat d'un sondage avant de faire le choix du candidat ou du parti à qui ils vont accorder leur vote.

Au fait, monsieur le président, si l'on en revient à l'une des études qui ont été faites sur cette question, celle du professeur George Gaskell du *London School of Economics* institution que mes honorables collègues du Parti Crédit Social du Canada connaissent parfaitement bien, on constate que, selon le professeur Gaskell, même à l'intérieur des études qui sont faites actuellement, les résultats du sondage sont tout à fait différents selon que la conclusion qui en ressort démontre qu'il y a une différence très grande entre le parti qui est en avance et le parti qui vient en deuxième, selon que les deux partis sont tout près l'un de l'autre ou encore selon que les électeurs sont complètement désintéressés ou indécis vis-à-vis de l'issue de l'élection.

Or, monsieur le président, à ce stade-ci des études sur cette question, je me sentrais vraiment non préparé à accepter le projet de loi tel qu'il est proposé. Si on nous proposait de réglementer la tenue des sondages, si on nous proposait d'accorder une période de temps à l'intérieur de laquelle on doit tenir ces sondages, si, par ailleurs, on demandait à des organismes comme Statistique Canada de faire des sondages, à ce moment-là, je crois qu'on en arriverait à établir une réglementation qui permettrait à l'opinion publique de se former dans des conditions rai-

[M. Joyal.]

sonnables. Mais, dans la conjoncture actuelle, je ne crois pas qu'il soit sage de bannir complètement les sondages en disant ensuite: «Nous allons les réglementer.»

Je crois que ce qui serait beaucoup plus utile pour l'avancement de nos mœurs électorales, et surtout pour la protection que nous devons assurer, nous, comme parlementaires, aux citoyens, ce serait de proposer une réglementation immédiatement, une loi que nous pourrions débattre et que nous pourrions jauger à la mesure des résultats et des enquêtes que nous pourrions faire sur la valeur des sondages.

Je ne suis pas de ceux qui sont les premiers à restreindre l'opinion publique ou à favoriser des mesures qui restreignent la liberté d'expression. Je suis par ailleurs conscient, comme tous mes collègues, qu'il se produit toutes sortes d'exagérations et qu'on utilise ces méthodes à toutes sortes de fins. Mais je ne crois pas que la meilleure façon, monsieur le président, d'en arriver à une situation acceptable soit de ne pas tenir compte des sondages. En effet, toutes les agences commerciales actuelles utilisent les sondages lorsqu'ils veulent mettre un produit en marché et tous les partis politiques quels qu'ils soient font des sondages pour leurs bénéfices internes.

Évidemment, en matière de stratégie électorale, il est bien facile de dire que les résultats nous favorisent, et qu'ils font que tel ou tel autre candidat est en avance. Mais en pratique, avant de vouloir éliminer cette technique qui, actuellement, rend des résultats appréciables, je crois qu'il vaudrait mieux tenter de proposer l'adoption d'une loi qui nous permettrait de tenir des sondages dans des conditions acceptables, plutôt que de nous proposer simplement d'abolir les sondages. Lorsque des organismes, avant l'institution de Statistique Canada, faisaient des sondages ou des enquêtes pour déterminer le taux de chômage au pays, on donnait peu d'importance ou peu de valeur à leurs enquêtes, mais maintenant qu'il y a un organisme accrédité, comme Statistique Canada, qui publie les résultats des études mensuelles selon des normes et des critères définis, on accorde à ces études la crédibilité qu'il faut, et elles nous sont utiles dans la détermination des politiques économiques.

C'est la même chose, je crois, monsieur l'Orateur, au niveau des sondages. Il nous faudrait arriver à proposer plutôt—et je le suggère à mon honorable collègue qui a fait la proposition de ce bill C-213—une réglementation des sondages, à accréditer un certain nombre d'agences professionnelles plutôt que de les supprimer simplement, et d'ignorer que cette technique est utile et qu'elle peut rendre service aux électeurs. Quant à moi, je ne crois pas que c'est sous le couvert des exagérations que l'on peut faire, ou sous le couvert des malhonnêtetés qui peuvent se produire au niveau de l'opinion publique, et de la manipulation de l'opinion publique, qu'on pourrait en arriver, simplement en supprimant les sondages, aux résultats proposés, parce que, monsieur le président, il faut bien dire que le nombre d'électeurs qui peuvent être touchés par les résultats d'un sondage sont différents selon les élections.

Il se produit des élections où la majorité de l'opinion publique est déjà déterminée en faveur d'un parti. Il se produit des situations électorales où l'opinion publique est très partagée entre les politiques et les mandats que proposent les partis en lice. Il se produit enfin des élections où l'issue semble tellement lointaine que la majorité des électeurs s'en désintéresse. Je ne pense pas, monsieur le président, qu'à ce moment-ci nous disposions des informations suffisantes, ni des preuves suffisantes, pour accepter,